

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1457**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien supérieur de maintenance de véhicules industriels

Nouvel intitulé : Technicien en maintenance des parcs de véhicules industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
PROMOTRANS	Directeur Promotrans

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur en maintenance de véhicules industriels exerce 4 activités essentielles : - la réalisation des prestations de maintenance de véhicules industriels,

- la gestion du matériel,
- la conduite et l'animation d'équipe,
- l'entretien et le développement de la relation commerciale.

Trois situations récurrentes sont identifiables dans l'exercice des activités :

#### 1- La réception des véhicules

Il s'agit d'accueillir le client, de prendre acte de l'objet de sa venue, de procéder aux tests rapides si nécessaire et donner l'assurance que les doléances du client seront satisfaites.

#### 2- Le diagnostic et la réparation

Tant sur le plan préventif que curatif la maîtrise technique du véhicule est nécessaire pour diagnostiquer et réaliser les réparations.

Dans cette activité l'utilisation des équipements modernes de mesure, la bonne interprétation des résultats, le choix du bon matériel et matériaux de réparation sont des actions primordiales.

#### 3- Remise et vente

Cette activité est spécifiquement identifiable dans les grands garages, auprès des concessionnaires disposant d'une organisation du travail quasi industrielle. Dans certains cas c'est le réceptionnaire qui remet le véhicule réparé dans d'autres c'est un technicien qui profite de l'occasion pour établir un contact de fidélisation en donnant des explications détaillées aux clients, en préconisant l'achat d'équipements ou éventuellement la reprise du véhicule.

Le technicien effectue la 'pré-vente', la vente réelle est réalisée par le commercial.

**CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES :** - connaissances théoriques en mécanique, hydraulique, pneumatique, électronique, électricité.

- connaissance et maîtrise des techniques de diagnostic de panne en vue d'organiser et réaliser une prestation de maintenance de véhicules industriels,
- connaissance de l'organisation du travail et techniques d'encadrement d'équipe en vue d'organiser et gérer au mieux les ressources financières et humaines,
- connaissance des règles de sécurité, d'environnement et des procédures qualité,
- maîtrise des techniques de communication moderne
- maîtrise d'au moins une langue étrangère (ex : anglais)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur d'activité : Transport, maintenance de véhicules industriels (mécanique). Les titulaires du titre peuvent exercer leurs activités dans les entreprises les plus diverses :

- constructeurs ou importateurs de véhicules industriels
- concessionnaires, succursales, garages de transport de voyageurs, de marchandises, de travaux publics, de location de véhicules industriels
- parcs de véhicules d'administration
- parcs privés (entreprises de transport, coopératives, ...)

En tant que : Chef d'équipe de maintenance, chef d'atelier, chef de parc, responsable après vente, responsable des achats, réceptionnaire, technicien en atelier, mécanicien...

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 4 composantes, évaluées en contrôle continu, études de cas et examen final : 1 - Composante 'réaliser la prestation de maintenance de véhicules industriels'

2 - Composante 'gérer le matériel',

3 - Composante 'conduire une équipe',

4 - Composante 'entretenir et développer la relation commerciale'.

A cela s'ajoute la constitution d'un dossier de recherche : à partir d'un ou plusieurs thèmes, il s'agit d'une recherche d'informations qui lui permettront d'apporter les meilleures solutions à une problématique donnée.

### Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	10% d'universitaires et 90% de salariés représentant leur entreprise
En contrat d'apprentissage	X	10% d'universitaires et 90% de salariés représentant leur entreprise
Après un parcours de formation continue	X	10% d'universitaires et 90% de salariés représentant leur entreprise
En contrat de professionnalisation	X	10% d'universitaires et 90% de salariés représentant leur entreprise
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	10% d'universitaires et 90% de salariés représentant leur entreprise

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur en véhicules industriels'.

Observations : homologation depuis 1990.

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Modification de l'arrêté du 10 janvier 1997. Homologation anciennement attribuée au Groupe Promotrans E.S.M.V.I.

Arrêté du 26 mai 2000 publié au Journal Officiel du 08 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

16 bénéficiaires du titre par an.

### Autres sources d'information :

Contact e-mail : [contact@promotrans.net](mailto:contact@promotrans.net)

<http://www.promotrans.asso.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Groupe PROMOTRANS 60-62 rue d'Hauteville  
75010 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Ecole Supérieure de Maintenance en Véhicules Industriels (ESMVI) 9-11 Allée du Bois de l'Orme  
41100 SAINT OUEN

**Historique de la certification :**

Ancien libellé : Technicien supérieur en véhicules industriels (Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.)

**Certification suivante :** Technicien en maintenance des parcs de véhicules industriels